

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12 ; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	50 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 5 Mai 1848.

On accuse le *Courrier de Lyon* de pousser aux réactions : calomnie ! suppositions malveillantes et provocatrices ! Ce digne républicain du lendemain forme des vœux sincères pour le maintien de la République. Mais il faut bien s'entendre sur ce mot, et si nous comprenons bien son premier-Lyon du 4 mai, nous croyons pouvoir le résumer en ces quelques lignes : « Le *Courrier de Lyon* a défendu la royauté, elle est tombée, fi de la royauté ! La République la remplace, vive la République ! mais à une condition pourtant, c'est que le nom seul sera changé, et que la société ne subira aucune transformation. Telle ou telle forme de gouvernement lui importe fort peu, pourvu que les charges pèsent toujours sur le peuple, que les privilèges subsistent toujours, que tout en un mot soit aujourd'hui ce qu'il était hier, et qu'au besoin la garde nationale soit là pour s'opposer à l'invasion des barbares (lisez républicains de la veille). »

Ce n'est pas là ce que nous voulons, nous ! Il nous faut du positif ; nous y avons quelque droit, ce nous semble. La souveraineté que nous avons achetée au prix de notre sang, est devenue notre propriété, et elle doit être respectée. Nous vous permettons de combattre nos opinions, comme nous combattons les vôtres ; mais si vous vous permettez encore de donner à notre patriotisme la qualification injurieuse d'impétie extravagante, d'exaltation furieuse, alors nous lâcherons le mot et nous serons dans le vrai en vous disant que cette modération que vous préconisez à chaque instant cache une arrière-pensée, et peut, en bonne justice, prendre le nom d'opinion rétrograde. Il faut être ou tout froid ou tout chaud ; les moyens termes n'ont jamais engendré rien de durable : l'eau qui croupit se décompose et ses miasmes impurs répandent aux alentours des germes de maladie et de mort. L'esprit humain doit toujours progresser, le repos est l'état anormal de l'homme ! Pourquoi, puisqu'il faut le dire au *Courrier* et à tous ceux qui pensent comme lui, pourquoi nourrir encore de folles espérances de contre-révolution (ou de réaction, si vous préférez l'expression, les deux mots sont synonymes) ?

Mais, dites-vous, « nous ne voulons point de réaction ; nous nous déclarons les ennemis de la réaction ; nous la combattons, s'il le fallait. » Qu'entendez-vous alors par cette phrase qui suit immédiatement : « Mais il y a une réaction que nous voulons, et c'est sur celle-ci que nous nous expliquerons dans un prochain article ? » Nous regrettons pour vous que vous ne vous soyez pas expliqué de suite. Quand on a une conviction bien assise, il n'est pas nécessaire d'attendre au lendemain pour développer ses idées.

Mais le *Courrier* veut attendre quelques jours pour nous dire quelle est cette réaction qu'il veut (lui l'ennemi de la réaction !). Il compte sur quelque événement qui lui fera défaut, nous le lui prédisons. Nous savons ce qu'il entend par-là ; nous comprenons son désir, ses vœux, son espoir, et nous lui déclarons, nous qui sommes plus que lui au courant de ce qui se passe, qu'il poursuit une chimère et qu'au moment où nous écrivons ces lignes, toute réaction est devenue impossible. Bientôt notre prédiction sera pour lui une certitude ; nous verrons alors ce qu'il nous dira, lui, l'homme des faits accomplis.

La position est grave ; l'horizon politique est gros d'événements. La pièce que nous publions ci-dessous, signée Blanqui, et la proclamation, signée Barbès, que nous avons donnée hier, ne doivent plus laisser de doute sur le terrain où va s'engager la discussion. L'aristocratie et le peuple sont en présence : que Dieu sauve le peuple !

LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE CENTRALE

Au Gouvernement provisoire.

Citoyens !

La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice, justice immédiate des assassins !

Depuis deux mois, la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers. Elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait.

Des paroles de mort éclataient çà et là, symptômes précurseurs de la catastrophe : *Il faut en finir avec ces canailles !* Canailles, en effet, qui avaient, en février, après trois jours de résistance, contraint la garde bourgeoise à subir la République.

Citoyens du gouvernement provisoire, d'où vient que, depuis ces deux mois, les populations ouvrières de Rouen et des vallées environnantes n'avaient pas été organisées en gardes nationales ?

D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes ?

D'où vient qu'au moment de l'exécution de son affreux complot, elle n'a rencontré devant elle que des poitrines désarmées ?

D'où vient la présence à Rouen du 28^e régiment de ligne, ce sinistre héros du faubourg de Vaise en 1834 ?

D'où vient que la garnison obéissait aux ordres de généraux ennemis déclarés de la République, d'un général Gérard, créateur et âme damnée de Louis-Philippe ?

Ils avaient soif d'une sanglante revanche, ces sicaires de la dynastie déchue ! Il leur fallait un massacre d'avril pour consolation d'un second juillet ! Leur attente n'a pas été longue.

Les journées d'avril, deux mois à peine après la révolution ! c'est aller vite, citoyens du gouvernement provisoire.

Et rien n'a manqué à ces nouvelles scènes d'avril ! ni la mitraille, ni les boulets, ni les maisons démolies, ni l'état de siège, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte aux morts, l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs de la force ! La rue Transnonain est surpassée. A lire l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se trouve au lendemain des jours néfastes qui naguère ont couvert la France de deuil et de honte.

Ce sont bien les mêmes bourreaux et les mêmes victimes ! D'un côté, les bourgeois forcés, poussant par derrière au carnage des soldats imbéciles qu'ils ont gorgés de vin et de haine ; de l'autre, de malheureux ouvriers tombant sans défense sous la balle et la baïonnette des assassins !

Pour dernier trait de ressemblance, voici venir la cour royale, les juges de Louis-Philippe, se ruant comme des hyènes sur les débris du massacre, et remplissant les cachots de deux cents républicains. A la tête de ces inquisiteurs, est Frank-Carré, l'exécration procureur-général de la cour des pairs, ce Laubardemont qui demandait avec rage la tête des insurgés de mai 1839. Les mandats d'amener poursuivent jusqu'à Paris les patriotes qui fuient la proscription royaliste.

Car c'est une terreur royaliste qui règne à Rouen, l'ignarez-vous, citoyens du gouvernement provisoire ? La garde bourgeoise de Rouen a repoussé avec fureur la République au mois de février. C'est la République qu'elle blasphème et qu'elle veut renverser.

Tout ce qu'il y avait de républicains de la veille a été dans les fers. Vos propres agents sont menacés de mort, destitués, gardés à vue. Les magistrats municipaux Lemasson, Durand, ont été traînés par les rues, les baïonnettes sur la poitrine, leurs vêtements en lambeaux. Ils sont au secret, de par l'autorité des rebelles ! C'est une insurrection royaliste qui a triomphé dans la vieille capitale de la Normandie, et c'est vous, gouvernement républicain, qui soutenez ces assassins révoltés... Est-ce trahison ou lâcheté ? Etes-vous des soliveaux et des complices ?...

On ne s'est pas battu, vous le savez bien ! On a égorgé ! et vous laissez raconter glorieusement les prouesses des égorgeurs ! Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ! Effacez donc alors, effacez de vos édifices ce détestable mensonge en trois mots que vous venez d'y inscrire : Liberté, égalité, fraternité !

Si vos femmes, si vos filles, ces brillantes et frêles créatures, qui promènent dans de somptueux équipages leur oisiveté tissée d'or et de soie, étaient jetées là tout-à-coup à vos pieds, la poitrine ouverte par le fer d'ennemis sans pitié, quel rugissement de douleur et de vengeance vous feriez retentir jusqu'aux extrémités du monde !...

Eh bien ! allez ! allez voir, étendus sur les dalles de vos hôpitaux, sur la paille des mansardes, ces cadavres de femmes égorgées, le sein troué de balles bourgeoises, ce sein, entendez-vous, qui a porté et nourri les ouvriers dont la sueur engraisse les bourgeois !...

Les femmes du peuple valent les vôtres ; leur sang ne doit pas, ne peut pas rester sans vengeance !

Justice donc, justice des assassins !...

Nous demandons :

1^o la dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ;

2^o L'arrestation et la mise en jugement des généraux et des officiers de la garde bourgeoise et de la troupe de ligne, qui ont ordonné et dirigé le massacre ;

3^o L'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la cour d'appel, séides nommés par Louis-Philippe, qui, agissant au nom et pour le compte de la faction royaliste victorieuse, ont emprisonné les magistrats légitimes de la cité, et rempli les cachots de républicains ;

4^o L'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne, qu'en ce moment même les réacteurs dressent, dans des banquets fratricides, à une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens.

Pour la société républicaine centrale, les membres du bureau,

L.-Auguste BLANQUI, président ;

C. LACAMBRE, D. M. P., vice-président ;

FLOTTE, trésorier ;

Pierre BÉRAUD, LOROUÉ, G. ROBERT, secrétaires ;

LACHAMBEAUDIE, CROUSSE, PUJOL, JAVÉLOT, JEUNE, BRUCKER, FOMBERTEAUX, membres du bureau.

On lit dans la *Réforme* :

« L'heure est solennelle. Que les républicains y songent et se recueillent. Ne nous dissimulons rien : les élections sont faites contre les hommes qui ont préparé et proclamé la République. On commence par nous attaquer avant de s'en prendre aux principes. La marche est habile et ne nous laisse pas le choix des moyens ; nous devons nous tenir sur le qui-vive et attendre. »

« Les républicains ne doivent jamais se battre pour des noms propres ; les principes seuls réclament leur énergie, et il n'y a encore que les noms propres en question. De la proscription des noms propres, il est vrai, on passe déjà, dans les départements, à la proscription des personnes. De toutes parts, les patriotes fuient la persécution ; de toutes parts, les passions cupides, les passions vénales se liguent contre eux et les menacent. Nous sommes en pleine réaction ; mais, encore une fois, ce sont les hommes que l'on poursuit et que l'on fusille ; les principes, en apparence, sont tolérés. »

« Eh bien ! soit, on veut la République sans les républicains ? Qu'on la fasse donc sans nous ; mais, pour Dieu ! qu'on la fasse grande et belle, car c'est ainsi que nous la voulons ; qu'on la fasse égalitaire et fraternelle, car c'est ainsi que nous l'avons proclamée ; qu'on la fasse généreuse, mais ferme, miséricordieuse, mais forte, car c'est ainsi que nous l'avons entendue ; qu'on la fasse tutélaire et maternelle pour ceux qui travaillent et qui souffrent, car c'est ainsi que nous l'avons inaugurée. »

« Si l'on veut nous la tailler aristocratique et bourgeoise, étroite et cauteleuse, usurière et rachitique, aux armes, citoyens ! car nous sommes trahis ; aux armes, car ce ne sont plus les noms propres qui sont en question, ce sont les principes ; aux armes ! car ce sont les idées qui ont vaincu qu'on écrase ; car ce sont toutes les saintes inspirations de l'humanité qu'on étouffe. »

« Mais que les cœurs chauds, les têtes ardentes, qui font notre force et notre honneur, comprennent aussi que toute lutte engagée sur le terrain des noms propres serait désastreuse. Nous sommes les soldats des principes ; pour eux seuls nous devons combattre et mourir. »

« Un peu de patience donc, citoyens, un peu de patience. Nos éternels ennemis n'en auront pas, si nous en avons. Voyez-les arriver avec leur cortège de deux chambres, de suffrage à deux degrés, de lois financières favorables à la grande propriété et l'agiotage ; voyez-les criant au communisme à propos d'impôt proportionnel ou de toute autre mesure favorable aux intérêts populaires ; voyez-les ! »

« Rouen, Elbeuf et vingt autres villes retentissent des coups que la bourgeoisie tire sur nos frères ; sachons contenir notre légitime indignation ; soyons prudents au tant que forts. Les représentants du peuple se trouvent être les représentants du privilège ; organisons la résistance aux attentats qu'ils méditent contre nos droits ; que le jour où ces droits seront ouvertement trahis et méconnus nous trouve unis et debout ; mais que notre

légitime irritation ne nous fasse pas devancer cette heure décisive.

« Tout soulèvement partiel est dans ce moment un crime et une faute : un crime, car il fait couler inutilement le sang le plus pur ; une faute, car il retarde l'établissement définitif de la République égalitaire et fraternelle. »

Nous lisons dans la *Commune de Paris* :

« Encore une fois, peuple, nous te conjurons de rester calme. Ne va pas compromettre par ta précipitation la plus belle des causes. »

« Nous sommes révolutionnaires, tu le sais ; nous poursuivons la réalisation de toutes les conséquences du grand principe social, en dehors duquel il n'y a pour toi que douleur, faim et misère. Nous voulons la réhabilitation de tous complète, absolue. Nous voulons que le malheur de trente-quatre millions d'hommes ne serve plus de piédestal au bonheur d'un million de privilégiés. »

« Eh bien ! au nom même du saint dogme de la démocratie, au nom du progrès et de toutes les conquêtes de l'avenir, que des tentatives réactionnaires voudraient nous ravir jusque dans la main, nous l'adjurons de réprimer une trop légitime impatience. Oppose le mépris à des provocations perfides, et ne te laisse jamais emporter jusqu'à l'agression. Tu as pour toi la vérité, la justice, la force et le nombre ; tu triompheras. Ce que le peuple veut, Dieu le veut. L'égoïsme et l'impunité n'ont jamais vaincu. »

« Patience donc ; quelques jours encore : ton jour viendra. Ton souffle niveleur aura bientôt balayé ces vains obstacles que la coalition voudrait amonceler sur la route de l'humanité. »

« Nous le répéterons : les plus horribles tyrans sont ceux qui se sont fait un marchepied de la démocratie, hommes toujours tarés et infâmes. »

La guerre est déclarée.

La guerre européenne va commencer, tant mieux ! Les peuples ne peuvent qu'y gagner ; la royauté seule y perdra. Notre correspondant de Paris nous donne la nouvelle suivante :

« Le général Oudinot, commandant de l'armée des Alpes, est parti hier soir pour se rendre à son poste. Il a, dit-on, reçu l'ordre de faire franchir immédiatement les frontières à ses troupes. »

« D'un autre côté nous apprenons positivement que M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris, va retourner à Vienne. Il partira sans avoir à présenter des lettres de rappel, attendu que le gouvernement de la République n'a pas été reconnu par le cabinet autrichien. Son départ sera suivi de tout le personnel de l'ambassade. Le riche mobilier de la rue de Grenelle a été en partie enlevé. »

« Le départ de M. d'Appony a été décidé à la suite d'un explication qu'il a eue avec M. Lamartine au sujet de la formation de l'armée des Alpes. »

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Un décret du gouvernement porte ce qui suit : Dans les colonies où l'esclavage est aboli par décret de ce jour, les vieillards et les infirmes seront conservés dans les habitations dont l'atelier voudrait donner au propriétaire une somme de travail équivalente à leur entretien, leur nourriture et leur logement.

L'autorité locale interviendra pour réglementer les sacrifices acceptés par la générosité des affranchis.

Les vieillards et les infirmes abandonnés, en attendant l'installation des hospices pour les recueillir, seront confiés à des familles honnêtes, moyennant une équitable rétribution.

Les orphelins abandonnés seront placés dans des fermes agricoles ou tous autres établissements d'instruction publique, pour y recevoir une bonne éducation intellectuelle et professionnelle.

— Un décret du gouvernement porte ce qui suit : Aux colonies où l'esclavage est aboli par décret de ce jour, il sera fondé dans chaque commune une école élémentaire gratuite pour les filles, et une école élémentaire gratuite pour les garçons.

— Un autre décret porte ce qui suit : Aux colonies où l'esclavage est aboli par décret de ce jour, il sera établi dans chaque ressort de justice de paix un jury composé de six membres siégeant en audience publique, au chef-lieu du canton, sous la présidence du juge de paix. Ce jury sera renouvelé par tiers tous les mois.

— Le gouvernement provisoire décrète : Sous la dénomination d'*ateliers nationaux*, il sera établi dans les colonies des ateliers de travail dont l'organisation sera réglée par arrêté du ministre de la marine et des colonies. Tout individu manquant de travail pourra être employé en acceptant les conditions que déterminera l'arrêté ministériel.

Un décret du gouvernement porte ce qui suit : Dans les colonies où l'esclavage est aboli par décret de ce jour, la mendicité et le vagabondage sont punis correctionnellement.

— Un décret du gouvernement porte : Des caisses d'épargne, à l'imitation de celles de France, seront établies aux colonies sous la garantie de la République et sous la surveillance de l'administration.

— Un autre décret porte : Il sera pourvu, par arrêtés des commissaires-général de la République, à une nouvelle répartition de l'impôt personnel après l'émancipation dans les colonies.

— Le gouvernement provisoire décrète : Chaque année, il sera célébré un fête du travail, avec tout l'appareil et toute la pompe dont il sera possible de l'entourer.

Elle sera présidée, dans la ville chef-lieu du département, par le commissaire-général de la République ; dans la seconde ville, par le procureur de la République ; dans chaque canton, par le juge de paix.

— Un décret du gouvernement provisoire porte ce qui suit :

Les dispositions des titres XVIII et XIX du livre III du code civil, concernant les hypothèques et l'expropriation forcée, continueront d'être exécutées, ou deviendront exécutoires, dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et dépendances, de la Guyane française et de l'île de la Réunion aussitôt que le présent décret y aura été promulgué.

— Un autre décret porte ce qui suit :

Le nombre des représentants du peuple à l'Assemblée nationale sera de trois pour la Martinique, trois pour la Guadeloupe, un pour la Guyane, trois pour l'île de la Réunion, un pour le Sénégal et dépendances, et un pour les établissements français dans l'Inde.

— Le gouvernement provisoire décrète : Les conseils coloniaux de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, et les conseils généraux du Sénégal et des établissements français dans l'Inde sont supprimés.

Les fonctions de délégués des colonies sont également supprimées à dater de ce jour.

— Le gouvernement provisoire décrète :

La censure des journaux et autres écrits, confiée à l'autorité administrative par les articles 44 et 49 de l'ordonnance organique du 9 février 1857, est abolie.

A l'avenir tous les journaux pourront être imprimés et publiés sans autorisation préalable, et ne pourront être suspendus ou révoqués administrativement.

Tous écrits non condamnés par les tribunaux pourront être librement introduits dans les colonies.

— Le gouvernement provisoire décrète :

La banque de France et celles de Nantes et de Bordeaux sont réunies.

Toutes les clauses et dispositions portées dans le décret du 27 avril dernier sont applicables à la réunion de la banque de France avec les banques de Nantes et de Bordeaux.

— Le gouvernement provisoire décrète ce qui suit :

L'article 2 de la loi du 16 septembre 1807, concernant l'organisation de la Cour des comptes, est modifié ainsi qu'il suit :

Le nombre des conseillers-maitres est réduit de 18 à 12 ;

Le nombre des conseillers référendaires de première classe est réduit de 18 à 15 ;

Le nombre des conseillers référendaires de deuxième classe est réduit de 62 à 55.

Les fonctions de conseillers référendaires de deuxième classe seront dévolues, savoir : moitié à des citoyens qui justifieront de six ans de service public, moitié au choix du ministre des finances.

— Le ministre des finances arrête :

Sont révoqués de leurs fonctions, MM. Barthe, premier président de la Cour des comptes, ancien pair de France, Barada et Bignon, conseillers maitres à la même cour, anciens députés ; Rivière de Larque, conseiller référendaire de deuxième classe ; Peyre et de Loynes, conseillers référendaires de deuxième classe ; de Flers, Trubert, et Bresson, conseillers référendaires de deuxième classe.

La démission de M. Charles Teste, conseiller référendaire de deuxième classe à la Cour des comptes, est acceptée.

— Le ministre des finances arrête :

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, MM. Pelair, président de chambre à la Cour des comptes ; Pacquier, conseiller-maitre à la même cour ; Dupont, Pierret, du Bouy, Hue de Grosbois, Duparc et Regnaud, conseillers référendaires de première classe, et de Guernou et Vasset, de deuxième classe.

— Le ministre des finances arrête :

M. Savin de Surgy, conseiller-maitre, est nommé président de chambre à la Cour des comptes.

Sont élevés à la première classe les conseillers référendaires de deuxième classe dont les noms suivent : MM. Luzier de la Mothe, de Guerny, à l'ancienneté ; Grandet et Périet (Adolphe), au choix.

Sont nommés conseillers référendaires de deuxième classe, MM. Receveau (Jean-Louis), Bougrain (François-Martin), Thierry (de Metz).

— Par arrêté du ministre des finances, M. Goussard, premier secrétaire du parquet de la Cour des comptes, est nommé substitut du procureur général.

Par arrêté du gouvernement provisoire ont été nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Aylies, conseiller, en remplacement de M. Agier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Perrot, vice-président du tribunal de la Seine, en remplacement de M. Aylies.

M. Pérignon, juge au tribunal de la Seine, en remplacement de M. Pozon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Ponsot, ancien avocat-général à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Chabret-Durieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller honoraire.

Avocat-général à la cour d'appel de Paris, M. Metzinger, substitut près le procureur-général, en remplacement de M. Flandin, démissionnaire.

Substitut du procureur-général près la cour d'appel de

Paris, M. Levesque, substitut près le tribunal de la Seine, en remplacement de M. Metzinger.

Vice-président au tribunal de la Seine, M. Turbat, juge au même tribunal, en remplacement de M. Perrot.

CHRONIQUE LOCALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le commissaire-général du gouvernement provisoire dans le département du Rhône reçoit la dépêche télégraphique suivante :

« Paris, 4 mai 1848, 7 heures du soir. »

« L'Assemblée nationale s'est réunie aujourd'hui. Elle a commencé la vérification des pouvoirs. Cette opération sera terminée demain. »

« La séance a été ouverte, continuée et terminée aux cris unanimes et mille fois répétés de : *Vive la République !* »

« Un peuple immense se pressait aux abords du palais, sur la place et sur les quais. »

« Le gouvernement provisoire et les représentants ont répondu à son appel en paraissant sur le péristyle, où ils ont été salués par des acclamations universelles. »

« Le plus grand enthousiasme règne dans toute la cité. »

Le commissaire général,
MARTIN-BERNARD.

Nous n'en finissons pas avec toutes ces plantations d'arbres de liberté. Aussi, étions-nous décidés à nous abstenir d'en parler dorénavant, afin de ne pas paraître monotone. Nous ne pouvons cependant passer sous silence la fête vraiment féerique qui a eu lieu hier sur les quais de la rive gauche de la Saône, et les rues et places adjacentes. Une dizaine d'arbres ont été plantés sur divers points des quais, sur les places des Célestins, de la Préfecture, de St-Pierre, du Plâtre, etc. Un monde fabuleux, la garde nationale, musique et tambours en tête, assistaient à cette solennité, se faisaient remarquer par un enthousiasme qu'aucune expression ne peut définir. Les maisons des quais, rues et places étaient pavées de milliers de drapeaux. Le soir a eu lieu l'illumination la plus brillante que nous ayons encore vue jusqu'à ce jour ; des détonations continuelles d'armes à feu sur les divers points, donnaient quelque chose de grandiose à cette cérémonie patriotique, qui l'emporte de beaucoup sur toutes celles qui l'ont précédée.

— Avant-hier nous avons rendu compte de la fête du quartier Saint-Jean ; on nous prie, pour compléter, de publier la lettre suivante :

Lyon, 2 mai 1848.

Que je te plains, cher ami, de n'avoir pu assister à la plantation des arbres de la liberté du quartier Saint-Jean.

Tu sais que nous autres démocrates, nous demandons la destitution des juges et des maires anciens, l'abolition de la vénalité des offices de notaires et de greffiers, la suppression des charges d'avoués, la classification des huissiers au rang de gardes municipaux, etc., etc. Toutes ces petites réformes ne vont guère aux citoyens de notre quartier ; aussi, après avoir longuement cherché un moyen adroit pour prouver qu'ils étaient plus républicains que les *corvées*, ils ont accouché de la fête d'aujourd'hui. Tu penses bien que ce n'est qu'au bout de quinze jours qu'ils sont parvenus à ne pas s'entendre, quoique tous d'accord : le parti bourgeois-barreau voulait faire la quête, le peuple réclamait ce droit ; on a bien proposé un parti mixte ; mais le peuple, comme toujours, l'a emporté.

Mais aussi, au lieu de 4,200 francs assurés pour les premiers, les seconds n'ont pu réunir que 400 francs : ça leur apprendra une autre fois à vouloir faire les maitres.

Une fois ces 400 francs trouvés, on a acheté du vin, du pain, des lampions, et emprunté les décors du théâtre ; ne semblerait-il pas que nous jouons la comédie ? De chaque côté de l'entrée du Palais-de-Justice étaient écrits en gros caractères : *Liberté, Égalité, Fraternité !* Mais à côté de ces trois emblèmes figuraient mal dix affiches, où l'on lisait en gros caractères : *VENTE FORCÉE DE MAISONS*. On a bien demandé à les cacher, mais on a répondu que c'étaient encore des frais de plus, que les 400 francs ne suffisaient pas (textuel), et elles y sont restées.

Fête de la place Saint-Jean.

Le départ du Palais devait s'effectuer à deux heures précises ; à trois nous étions encore pêle-mêle comme des Arabes. Enfin, le cœur content, nous partons pour aller visiter nos chers frères de Saint-Jean. Mgr le cardinal-archevêque, métamorphosé en druide (en voilà un rétrograde), vient en personne bénir l'arbre sacré. On chante quelques airs patriotiques, on tire quelques coups de fusil, et par le flanc droit, en avant marche pour Saint-Georges ; ingrats ! sans nous avoir offert seulement un verre de vin à la fraternité ! vain mot !

Fête de Saint-Georges.

L'arbre a été béni, des couplets d'occasion chantés, et puis voilà tout, et on nous remercie. Aussitôt de tous les rangs sort ce cri : ce sont des avares, des égoïstes, prouvons que nous sommes plus généreux : suivez-nous frères, au Palais, là au moins nous trinquerons : un repas de rois nous attend.

Fête du Palais-de-Justice.

Même cérémonie : le clergé chante, mais il y a eu quelque chose de mieux que les chants, qui étaient tellement langoureux qu'on les eût pris pour le *De profundis* de la liberté. Un grand-vicaire a prononcé un discours à la hauteur des circonstances, demandant pour tous l'égalité la plus large, la plus étendue; tu comprends le pourquoi. Il nous a cité l'histoire pour prouver que le clergé français aime la liberté (témoin la condamnation de Jeanne d'Arc, où figurent des princes de l'église de France; et la révocation de l'édit de Nantes). A ces mots, un chanoine à la figure réjouie s'écria : bravo. La foule a répété bravo, et voilà !

Nous montons nous délecter; vingt commissaires, tous très-bien habillés, en grande tenue noire, avec des distinctions dorées aux bras, étaient chargés de la police de la salle et de la distribution des vivres. Mais, bah ! ce n'était pas leur place, se mêler à la foule, lui verser à boire, si donc ! ils sont allés tout bonnement se poser comme de beaux tambours-majors, au premier rang du Palais, se regardant d'un air de satisfaction, je crois un peu sotté, mais je puis me tromper.

Pendant ce temps nous, pauvres grenadiers et voltigeurs, nous étions floués, mais indignement floués; notre vin filait, deux pièces toutes pleines y ont passé en moins d'un quart d'heure; quelle soif que celle de nos invités, tout était pour eux; mais ce n'est pas tout, un détachement de travailleurs se présente et demande à fraterniser.

Oh ! pour le coup, c'est trop fort, s'écrie-t-on de toutes parts, c'est un guet-apens, on abuse de notre politesse; jamais nous ne pourrions rassasier ces ventres creux, ces dévorants; ils ne faut pas qu'ils entrent. Mes travailleurs veulent boire et fraterniser, on leur répond : Fraternisons, mais vous ne boirez pas notre vin; — nous boirons; — vous ne boirez pas; — bref, on s'anime, on croise la baïonnette, et on les envoie fraterniser avec la Saône. Victoire à St-Jean, à nous le vin, enfoncé l'égalité et les fraternisateurs ! etc...

Tu sais que les gens, les citoyens du barreau, sont bien fiers : pour empêcher une nouvelle fraternisation, ils font courir le bruit que la fête est finie jusqu'à la nuit; font semblant d'aller se promener, passent dans cinq ou six fausses rues et puis reviennent au Palais finir gaiement la noce.

En voilà une bonne, j'espère; si Charles-Albert en inventait une de pareille force, les Autrichiens seraient exterminés.

Pour en finir et être juste, tu connais le vieux proverbe : Il faut jeter de la poudre aux yeux du peuple pour l'éblouir. C'est ce qui a eu lieu; et à cette heure, tout notre quai est très bien illuminé, toutes les fenêtres sont ornées de drapeaux tricolores; un temps magnifique, une foule innombrable, des chants de tous côtés, tel est le spectacle que tout lyonnais admire. Je rappellerai à mes petits enfants cette fête féerique, et les démocrates auront le dessous; le barreau conservera ses places.

EUGÈNE, ouvrier.

P. S. — Les clubs, les travailleurs, les Voraces, n'ont pas été invités; les gardes mobiles seules l'ont été, mais elles n'ont pas répondu à cette politesse.

— Dans la solennité du même jour, le citoyen Platel, ouvrier faiseur de peignes, a prononcé au quai Puits-de-Sel, un discours plein de sens, quoique cet ouvrier n'ait reçu aucune instruction. Nous croyons devoir le reproduire dans son style naïf, mais ingénu et énergique.

Nos lecteurs verront que sans connaître la syntaxe, on peut avoir le cœur français. Ce discours est un vrai modèle d'éloquence populaire; le voici :

Citoyens,

Le soleil qui vient d'éclairer la France, nous espérons qu'il étendra ses rayons sur toute l'Europe entière. Notre belle patrie a déjà senti sa chaleur; il a de nouveau pénétré dans nos cœurs. La France a brisé ses chaînes que des intriguants avaient forgées avec le marteau de la magie; avec les fragments nous en formerons une masse, et malheur à celui qui oserait prétendre à un sceptre de royauté ! Il y a soixante ans que nos pères, en combattant pour notre indépendance, ont tracé sur les ruines de la Bastille leur testament qui nous en légue l'héritage sacré, que nous devons défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Citoyens, l'arbre de la liberté que nous plantons aujourd'hui, que nos baïonnettes lui servent d'échafaud; malheur encore à celui qui oserait poser la pioche aux pieds de ses racines !

Le 21 février nous a montré combien le peuple est inébranlable, combien le peuple est souverain, lorsqu'il dit : Nous voulons nos droits, nous voulons vivre en travaillant. Eh bien ! citoyens, soyons tous unis, tous d'un commun accord; que toutes nos voix ne forment qu'un seul et même cri, et répétez tous avec moi : Vive l'organisation du travail ! vive la liberté ! et vive la République !

— Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 5 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Veuillez donner place à l'avis suivant dans le plus prochain numéro de votre journal.

La Commission de l'organisation du travail invite les corporations d'ouvriers à choisir dans leur sein, un délégué, avec lequel elle puisse s'entendre sur les mesures à prendre dans l'intérêt de tous les travailleurs lyonnais.

Ces délégués seront adjoints à la Commission, après avoir justifié de leurs pouvoirs.

A l'aide de cette mesure, depuis longtemps adoptée par la commission du Luxembourg, le comité pourra donner suite aux résultats déjà obtenus par ses soins, aux premiers jours de la crise industrielle qui pèse encore si cruellement sur notre ville.

Le comité siège au Palais-des-Arts, où il tient ses séances tous les jours, de 7 à 11 heures du matin. Salut et fraternité.

Le président, MORELLET.

L'un des secrétaires, Ch. FRAISSE.

— Plusieurs journaux annoncent que le citoyen Démophile Laforest, maire provisoire de Lyon, est remplacé, pendant son séjour à Paris, où il va siéger à l'assemblée nationale, par le citoyen Emile Laforest, son frère. Nous ne présumons pas que sous la République les fonctions pouvaient être héréditaires, et se repasser de frère à frère, d'ami à ami. Ce qui nous paraît surtout surprenant, c'est que dans tous les autres départements, il a été pourvu par les commissaires du gouvernement au remplacement des maires nommés représentants, et qu'il semblerait ici que ce remplacement se serait fait en famille; car nous n'avons pas connaissance que le citoyen Martin-Bernard, commissaire du gouvernement, ait pris aucun arrêté à ce sujet. La légalité, citoyens, s'il vous plaît ! la République doit détruire les abus et non pas en introduire de nouveaux.

— Une partie de la 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, venant de Besançon, est arrivée à Grenoble hier jeudi.

On attend une compagnie de pontonniers du 15^e régiment d'artillerie en garnison à Strasbourg, avec son équipage de ponts, ainsi qu'une batterie du 11^e régiment, sur pied de guerre. Cette dernière doit remplacer une batterie du 4^e d'artillerie qui était à Vif, et qui se rend à Bourgoin. (Courrier de l'Isère.)

— Dans la nuit du 27 au 28 avril, une tentative de vol a eu lieu au domicile de M. Magnin-Dufayet, receveur de l'enregistrement à Virieu (Isère). Les malfaiteurs s'étaient introduits dans son bureau par la fenêtre, après avoir percé les volets et enlevé un carreau de vitre. Le bruit que fit une domestique en se levant mit les voleurs en fuite. Une somme de 1,400 fr. en mandats au porteur a échappé à leurs recherches. Avant de pénétrer dans la maison, ils avaient eu soin d'en barricader extérieurement toutes les portes.

— Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante adressée à l'*Avenir Républicain* :

Saint-Etienne, le 2 mai 1848.

M. le rédacteur de l'*Avenir Républicain*,
Nous avons lu dans votre numéro du mercredi 26 avril dernier la narration d'un fait qui non-seulement est tout à fait contraire à la vérité, mais encore qui fait peser sur nous la plus odieuse accusation, celle d'assassins.

Voici les paroles de votre journal; nous copions :
« Dans la soirée du lundi 24 courant, quatre hommes du poste ont demandé du vin à la supérieure de l'établissement du Pieu-Secours, dit Maison de la Reine. « L'un d'eux, au moins, devait savoir mieux que personnellement que les caves avaient été vidées. La supérieure n'ayant pu satisfaire à cette exigence, a été grossièrement insultée. Les hommes de piquet, indignés, ont chassé du poste les quatre misérables qui dés-honoraient la garde nationale. Ceux-ci se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, et, sur le rapport du chef de poste, M. le chef d'état-major les a fait désarmer et les a expulsés. »

« Vers minuit, une patrouille les a retrouvés dans un cabaret, complotant, dit-on, l'assassinat de leurs officiers. Trois d'entre eux ont été arrêtés et mis sous la main de la justice. »
Nous allons maintenant raconter les événements tels qu'ils se sont passés, et vous prions d'insérer notre lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, afin de remédier autant que possible au grave préjudice que nous a causé la fausseté de vos renseignements.

Le lundi 24, nous avons été envoyés de l'Hôtel-de-Ville au couvent des sœurs de la Reine. Cela nous contrariait vivement, car ceux qui nous avaient précédés nous avaient dit qu'on était fort mal à ce poste et qu'ils avaient été obligés d'acheter la chandelle. Néanmoins, par respect pour la discipline, nous nous rendîmes à ce poste.

A notre arrivée, nous avons reconnu que tout était malpropre et en désordre. Nous en avons fait l'observation au jardinier, et lui avons demandé du charbon et de la chandelle; sur son refus, nous nous sommes emportés en paroles plus ou moins grossières, mais sans avoir l'intention de ternir la réputation des sœurs, ni de leur faire la moindre violence; et surtout, qu'on le remarque bien, la supérieure n'était point présente, comme vous l'avez dit : le jardinier a été seul témoin de notre conversation, et nous n'avons point demandé du vin, mais des chandelles et du charbon...

Ensuite, la phrase où vous dites que l'un de nous devait savoir mieux que personnellement que les caves avaient été vidées, ferait croire que celui-là était un des incendiaires, ce qui est de la plus grande fausseté. Notre honneur est parfaitement intact sur ce point.

Voyant que nous ne pouvions rien obtenir du jardinier, nous avons quitté le couvent et sommes revenus à l'Hôtel-de-Ville. A huit heures, nous avons demandé la permission d'aller souper. Nous sommes revenus à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, et c'est alors que le capitaine Bréteville nous a annoncé que nous ne faisons plus partie de la garde nationale et qu'on nous avait repris nos armes.

Nous sommes donc sortis, et l'un de nous, le citoyen G., nous a invités à passer la soirée chez lui. Nous étions en train de boire une bouteille, lorsque après onze heures un grand bruit s'est fait à la porte; nous sommes tous sortis pour savoir ce que c'était, et une trentaine de gardes nationaux se sont précipités sur nous avec une telle vivacité, que nous n'avons pas eu le temps de nous reconnaître.

On nous a conduits au violon, escortés de quelques

soldats du 15^e léger dont la modération a été toujours exemplaire, et le lendemain nous avons été conduits dans la prison où nous sommes restés trois jours.

Mais comme aucune charge réelle ne pesait sur nous, comme les sœurs de la Reine avaient déclaré que nous n'étions nullement coupables, comme enfin nous n'avions en aucune manière formé le complot d'assassiner nos chefs, ainsi que l'affirme votre journal, on nous a rendu la liberté.

Voilà, monsieur, la relation exacte d'un fait sans importance, mais auquel des malintentionnés ont donné les proportions du crime le plus atroce; veuillez le reproduire tel que nous l'avons raconté, et soyez une autre fois plus circonspect dans le choix de vos renseignements, surtout quand il s'agit de porter contre d'honorables citoyens les plus terribles accusations. Agréer, etc.

M. CHAMBARD, E. DURIEX, P. PLAUD, P. GALLOT.

Ce sont les signataires eux-mêmes de cette lettre qui nous l'ont apportée. Ils ne sont donc point détenus, et leur crime ne s'est pas trouvé du nombre de ceux punissables par le code.

Nous nous estimons heureux de n'avoir point accueilli les rumeurs exagérées qui avaient, d'une simple insubordination de discipline, fait un crime d'outrage et de viol. Ces jeunes hommes ont grommelé parce qu'on les envoyait garder le couvent des Reines; ils ont trouvé le corps-de-garde peu à leur convenance sous le rapport de la propreté; ils ont réclamé, en jurant, il est vrai, auprès de leur chef de garde qui les a envoyés promener, ne se le sont pas fait dire deux fois et sont partis avec leurs fusils. Voilà le fait bien simple grossièrement par l'*Avenir Républicain*, par le *Courrier de Lyon*, pour lequel ces quatre citoyens ont été détenus trois jours et relâchés après un premier interrogatoire du juge d'instruction de Lyon; auprès duquel il a été établi qu'ils n'avaient vu aucune des sœurs et n'avaient pu les injurier en aucune façon. (Mercure Séguisien.)

Algérie.

ALGER, 29 avril. — L'*Akbar* du 30 avril nous apporte les nouvelles ci-dessous :

« Les courriers de Bone et d'Oran sont arrivés, aujourd'hui, à Alger, amenant avec eux les délégués des différents bureaux de ces provinces. »

« Le dépouillement aura lieu demain : les résultats des élections de l'Algérie ne nous sont donc pas encore complètement connus; nous croyons toutefois, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, pouvoir annoncer les nominations suivantes :

« Les citoyens Didier,

« Leblanc de Prébois,

« Ledru-Rollin,

« De Rancey,

« Ce dernier, d'une manière moins positive... »

— Si-Mustapha-ben-Lais, notre caïd à Milah, a été assassiné. Ce chef avait l'habitude de visiter ses chevaux, tous les jours, à six heures du soir; le 17, au moment où il allait entrer dans ses écuries, un coup de feu est parti d'un jardin voisin; atteint de deux balles dans la poitrine, quelques instants après il expirait.

Mustapha-ben-Lais était, par son intelligence, sa droiture et son dévouement aux Français, l'un des hommes les plus propres à contribuer au maintien de notre domination en Algérie et à la fusion des affections et des intérêts entre les deux peuples. Sa mort est donc un malheur au point de vue de l'intérêt général. C'est de plus une perte cruelle pour ses amis nombreux et dévoués, et chez les Musulmans, et chez les Français, il y a lieu d'en poursuivre activement les auteurs. Nous avons confiance dans l'énergie de nos gouvernants, et nous espérons qu'un exemple éclatant viendra venger enfin le meurtre de six de nos caïds resté jusqu'à ce jour impuni.

— Le 17, Alger présentait un spectacle inaccoutumé : les rues de Chartres, Bab-Azoun, le faubourg, étaient littéralement encombrés d'une foule immense d'Arabes; il en était venu de tous les points de l'Algérie : Biskris, Mozabites, Arabes de la plaine et de la montagne, fantassins, cavaliers, se rendaient au marabout de Sidi-Mohammed-ben-Kobrin (l'homme aux deux tombeaux).

Le goum des beni-Kheil commandé par le caïd Ahmed-ben-Kaddour, était en tête, précédé d'immenses drapeaux et d'une nombreuse musique arabe.

Après avoir visité le saint tombeau et demandé à Allah une pluie abondante, le goum a exécuté une brillante fantasia.

— Le général Marey a quitté Médéah avec une colonne, pour rayonner dans le sud-est de la province de Tittery. Le lieutenant-colonel Carbuccia a pris le commandement de la place.

— Les convois partis pour Aumale sont parvenus à leur destination; partout, dans notre province, règne l'ordre et la tranquillité.

Italie.

MILAN, 28 avril. — Une lettre en date du 26 donne les nouvelles suivantes : Nous tenons de source certaine que l'armée va enfin donner l'assaut à Peschiera.

Les Autrichiens ont pris à Vérone dix otages qu'ils ont emmenés à Inspruk. Ce qui semble signifier qu'ils se préparent à la retraite.

On est convaincu qu'aujourd'hui 26 Peschiera sera cerné et que nos troupes se préparent à jeter le gant à l'ennemi à quelque distance de Vérone. Mais on ne sait si Radetzky osera le relever.

Hier 25, dit-on, un bataillon et quelques escadrons de la division Broglia ont eu avec l'ennemi, près de Vil-

lafranca, une rencontre qui a tourné à notre avantage. L'ennemi a eu plusieurs hommes morts ou blessés, et a laissé en nos mains vingt-deux prisonniers et deux chevaux. Les Bohémiens se plaignent de leurs officiers, qui les ont abandonnés au commencement de l'affaire.

Pour copie conforme :
Le secrétaire général du ministère de la guerre,
Signé : C. REALE.

Danemarck.

COPENHAGUE, 27 avril. — Le ministre d'état Orla-Lehmann est arrivé hier de Londres; on dit, mais sans rien préciser, qu'il a apporté de bonnes nouvelles.

Prusse.

BERLIN, 30 avril. — Aujourd'hui tous les journaux ont paru, les ouvriers imprimeurs ayant repris leurs travaux.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. Carlsruhe, 30 avril. — Cent vingt volontaires allemands, parmi lesquels se trouve Bornstell, viennent d'arriver ici sous escorte de troupes badoises. On les transportera à Bruchsal.

Nerwegh et sa femme se sont réfugiés sur le territoire français.

Autriche.

VIENNE, 28 avril. — Malgré les nouvelles favorables que l'on dit avoir reçues d'Italie, l'état des choses à Cracovie et à la frontière de Pologne a réagi d'une manière fâcheuse sur les cours et tous les fonds publics sont en baisse.

Pologne.

VARSOVIE, 20 avril. — Une députation polonaise est partie pour St-Petersbourg. On assure qu'elle a rencontré l'empereur Nicolas sur la route, et qu'elle est revenue.

— Cracovie a été, le 27 avril, le théâtre de scènes sanglantes. Le général autrichien Castiglione a été atteint de trois balles dans la figure; on a tiré des fenêtres sur lui. Il a été remplacé par le général Moltke, qui a ordonné de faire feu sur les rebelles. Le sang a coulé, et la ville a été bombardée pendant trois heures.

Enfin, des parlementaires se sont présentés, demandant grâce. Cracovie a capitulé. Les insurgés ont rendu leurs armes, beaucoup d'entre eux ont été tués, et les autres ont pris la fuite. Du côté des troupes il y a eu dix morts et quarante blessés.

Allemagne.

FRANCFORT, 25 avril. — M. Savoie, chargé d'affaires de la République française, près de la confédération germanique, est arrivé ici et est descendu à l'hôtel de l'Empereur-Romain.

Chine.

HONG-KONG, 29 février. — L'envoyé français a visité sir John David: des mesures de précaution ont été adoptées de concert entre le plénipotentiaire anglais et le commissaire impérial chinois, pour la protection de tous les ministres anglais dans le voisinage de Canton.

Angleterre.

Les nouvelles de l'Irlande sont importantes. La réunion du conseil des Trois-Cents et l'enrôlement de la garde nationale ont été expressément interdits par le lord-lieutenant.

Limerick est déclaré en état de siège. Il y a eu dans cette ville une collision grave entre les partisans de la jeune Irlande et ceux de la vieille Irlande. Smith O'Brien a été grièvement blessé. Il a déclaré qu'il renonçait à son siège dans le parlement et qu'il rentrerait dans la vie privée. Après de pareils faits, le gouvernement britannique n'a plus d'insurrection à redouter ni à combattre; il est fort, et la cause de l'affranchissement de l'Irlande est, sinon perdue, au moins indéfiniment compromise. Toute maison divisée contre elle-même tombe en ruines; ce qui arrive à l'Irlande dont on ne finira par ne plus s'occuper. C'est ce qui est arrivé à la Pologne qui a été elle-même le principal artisan de ses malheurs; c'est ce qui arrivera inévitablement à l'Italie, si elle ne se réunit pas résolument sous un seul drapeau, et le même sort est réservé à toute nation qui joue sans cesse à la guerre civile.

Départements.

On lit dans le *Journal de la Nièvre* du 2 mai :

« Il y a encore des troubles dans le Morvan. Des dévastations de bois ont eu lieu à main armée, et M. le sous-commissaire du gouvernement à Château-Chinon, avait été insulté par les paysans. Sur la demande de ce fonctionnaire, un escadron de chasseurs est parti de Nevers pour prêter main-forte à l'autorité. »

— On lit dans l'*Auxiliaire Breton*, à Rennes :

« Notre ville, si calme pendant les deux mois difficiles qui viennent de s'écouler, a eu avant-hier soir sa petite émeute. Quelque cent individus, pour la plupart tous jeunes gens, se sont portés à l'évêché et ont donné ce qu'on appelle un charivari à M. l'évêque, revenu le soir même de sa campagne de Bourg-des-Comptes. Au bruit discordant de quelques instruments de cuisine, se mêlaient les cris de : *A bas l'évêque ! A bas les cabaleurs d'élection !* »

« Une patrouille de garde nationale et de ligne, accourue sur les lieux avec le commissaire du département, Amont, et M. le maire, a crié aussitôt : *Vive le maire et vive le commissaire.* Les exhortations les plus paternelles de ces deux citoyens parvinrent à ramener quelque calme, et tout le monde n'opposait à la manifestation tumultueuse que la plus grande modération. Enfin, à neuf heures et demie tout était calme. »

P. S. — Hier soir, le rassemblement charivarique s'est formé de nouveau vers huit heures. Environ 200 hommes de la garde nationale, spontanément réunis, se sont portés sur la place de l'Evêché, qui a été évacuée

sans qu'aucune collision regrettable ait eu lieu.

— Le citoyen Lemansois-Duprez, ancien sténographe du *Moniteur*, est nommé secrétaire-général de la questure de l'assemblée nationale.

— Le citoyen Vigouroux, ancien directeur du journal le *Bon Sens*, est nommé trésorier de l'assemblée nationale.

Deux belles figures peintes en grisaille, viennent d'être placées à droite et à gauche de la grande porte du sud de la salle de l'assemblée nationale. Celle de droite représente l'industrie avec des attributs, celle de gauche l'agriculture avec une charrue, une gerbe de blé et une faucille.

— On lit dans la *Gazette du Languedoc* :

« On nous écrit de Pamiers, à la date du 29 avril : Une tentative d'assassinat a eu lieu aujourd'hui à Pamiers, sur la personne de M. Vignes, l'un de nos représentants élus hier. La balle a frappé mortellement un honnête et paisible habitant de cette ville, nommé Benazet. »

NOUVELLES DIVERSES.

— Voici un fait qui tend à prouver que notre situation financière s'est améliorée depuis le mois de mars.

La banque de France, sur trente millions d'encaissement, a reçu pendant le mois d'avril 700,000 fr. en argent, tandis qu'elle n'avait reçu, pendant le mois de mars, que 26,000 fr. en espèces sur une même somme de trente millions. Ces chiffres sont assez significatifs par eux-mêmes; ils montrent que le numéraire devient de plus en plus abondant et qu'avant peu (nous l'espérons du moins) nos finances seront dans un état prospère.

— Voici une lettre qui a été trouvée dans le cabinet du baron Fain, le jour de la prise des Tuileries. Cette lettre est importante en ce qu'elle prouve, d'une manière authentique, que Louis-Philippe avait encore, en 1845, des fonds placés sur les banques des Etats-Unis.

« Monsieur Coutts, j'ai reçu votre lettre du 25 août et celle que vous m'avez communiquée de M. Willing, de Philadelphie. Puisque l'Etat de Pensylvanie, au lieu de payer en numéraire les intérêts du dernier semestre, échu le 1^{er} août, de la rente constituée en cinq pour cent, donne à ses créanciers, en paiement de ces intérêts, des certificats d'un nouvel emprunt, à six pour cent, remboursable le 1^{er} août 1843, je vous autorise à accepter ces valeurs pour mon compte en paiement desdits intérêts, et je vous engage à vous en défaire aussitôt que vous en aurez l'occasion, en plaçant, le plus avantageusement que vous le pourrez, le capital que produira la vente desdites valeurs. »

« Votre affectonné,

« LOUIS PHILIPPE. »

« Au palais d'Eu, le 30 septembre 1842. »

Cette lettre se trouve parmi les papiers conservés aux Tuileries.

— Nous avons promis à nos lecteurs, dit la *Commune de Paris*, la biographie des membres de la nouvelle assemblée législative. Nous serons bientôt en mesure de tenir notre promesse. En attendant, voici quelque détail sur l'un d'eux.

Le citoyen Schmit s'est présenté aux électeurs comme ouvrier. Or, Schmit n'est rien moins qu'un ancien chef de division au ministère des cultes; il a été décoré par le gouvernement déchu. Le parti prêtre et carliste l'a porté, car il est connu pour sa dévotion et ses opinions anti libérales. Jadis, il est vrai, il a fait de la lithographie. Mais nous le demandons aux hommes de bonne foi, un chef de division dans un ministère est-il un ouvrier ?

— Le club de la *Révolution*, à Paris, vient de nommer une commission de dix membres présidée par

le citoyen Barbès, pour remplir immédiatement la double mission d'aller auprès du gouvernement provisoire demander des explications sur les affaires de Rouen, et pour se rendre dans cette ville et provoquer une enquête et des poursuites contre les auteurs des massacres qui ont eu lieu.

Séance tenante, la commission est partie pour remplir sa double mission.

Le même club a adopté par acclamation et à l'unanimité le rapport d'une commission spéciale qui avait pour objet d'examiner la question de savoir si la République aurait ou n'aurait pas un président comme aux Etats-Unis, et un gouvernement fédératif.

Ce rapport a conclu à ceci : pas de président en France.

— Le citoyen Eugène Bazourches, avocat, est nommé chef de bureau des théâtres, en remplacement de M. Louis Perrot.

Le 8 avril dernier, le journal la *Commune de Paris*, dont le citoyen Cabaigne est le gérant, rendit compte d'une séance du club de Clichy-la-Garenne, dans laquelle la candidature à la députation du citoyen la Moskowa avait été attaquée, et dans laquelle on avait tenu des propos diffamatoires contre la vie privée de ce citoyen. Le 15 du même mois, la *Vraie République*, dont le citoyen Horé est le gérant, reproduisit un article analogue. Le citoyen de la Moskowa a cru devoir citer, à raison de ces faits, le gérant des deux journaux et le citoyen Rheville, l'orateur du club de Clichy. L'affaire se présentait aujourd'hui devant la huitième chambre de justice correctionnelle, présidée par le citoyen Thuvrier.

Le tribunal se déclare incompétent et renvoie le prince de la Moskowa à se pourvoir devant qui de droit; le condamne en outre aux dépens.

Bourse de Paris, 3 mai 1848.

Fonds étrangers. — Le 5 0/0 belge (1840) a baissé de 1/2 0/0, et le 5 0/0 (1842) de 1 3/4 0/0, le 4 1/2 0/0 a été fait à 62. La rente de Naples est remontée de 5 f. 75, l'emprunt romain a monté de 1/4 0/0, et celui du Piémont de 15 f. à 825.

Nos fonds sont lourds : les spéculateurs semblent se préoccuper des affaires d'Italie et craindre que l'armée française ne soit obligée d'entrer dans ce pays. Les proclamations de plus en plus violentes du club Blanqui inspirent aussi quelque inquiétude.

Le 5 0/0 ouvert à 45 50, est tombé à 44 75, mais il s'est relevé vers la clôture, et ferme à 46, en baisse cependant de 50 c. sur hier. — Le 5 0/0 a fait 67 50, et reste à 68 25, en baisse de 5/4 p. 0/0. — Les bons du trésor ont été faits de 54 à 32 1/2 p. 0/0 de perte. Les obligations de la ville n'ont pas varié. Vieille-Montagne 2200. — Les actions de la Banque de France n'ont pas varié. A terme, le 5 0/0 reste à 46 et le 5 0/0 à 68.

Chemin de fer. — Il y a baisse de 21 75 sur l'Orléans; de 8 75 sur le Rouen; de 2 50 sur le Havre, le Marseille, le Bordeaux, le Versailles (rive droite) et le Dieppe. Le Tours à Nantes est monté de 5 f., le Nord de 2 50, et le Strasbourg et le Lyon de 1 25. Le Versailles (rive gauche), le Bâle, le Centre, Montereau, n'ont pas varié.

Cours de clôture.		Compt. 15 c.
5 0/0 comptant, 68, 25.	5 0/0 fin cour. 68.	Saint-Germain.
4 1/2 d.	4 0/0.	Versaille (rive droite).
5 0/0, d. 46.	5 0/0 fin c. 46.	d. (rive gauche).
Banq. de France 1398.	4 canaux.	Paris, Orléans.
Bons du tr. 52 1/2 0/0.	Oblig. de la ville 1080.	Paris, Rouen.
BELGIQUE.		Rouen Havre.
5 0/0 (1840) 69.	4 1/2 62.	Marseille, Avignon.
5 0/0 (1842) 69 1/2	2 1/2.	Strasbourg, Bâle.
Banque belge.	2 1/2, Hollandais.	Centre.
ESPAGNE.		Auxiers, Boulogne.
Active.	3 0/0.	Orléans, Bordeaux.
Passive.	d. int. comp.	Nord.
Différée.	d. fin courant.	Paris, Lyon.
Rente de Naples, 65 75.	Vienne.	Paris, Strasbourg.
Empr. Romain, 55 1/4.	Piémont, 825.	Tours, Nantes.
5 0/0 Portugais.	Haiti.	Montereau.
		Dieppe.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir éprouvé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours

Le Propriétaire-Editeur, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-AUSAND,